



# DEMANDE D'ADHÉSION PERMANENTE (ADULTE)

(Une fiche par personne et par activité)



## POUR l'activité TIR SPORTIF

Si vous avez déjà été licencié CSA      Lieu \_\_\_\_\_ N° licence FCD \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Personne à prévenir en cas de besoin : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

### Origine (cochez la case correspondante)

#### Défense en activité

- Officier
- Sous-officier
- Militaire du rang
- Civil
- Élève

#### Défense en non activité

- Réserviste / retraité défense
- Retraité civil
- Ancien civil ou militaire
- Famille
- Extérieur défense

### Ventilation de votre cotisation

FCD / Assurance	Fond commun CSA
<b>17,50 €</b>	<b>11,00 €</b>
<b>Montant total du chèque : 28.50 €</b>	
Émetteur du chèque :	
Banque et n° du chèque :	
Si paiement groupé, préciser les noms :	

### Pour une demande d'adhésion permanente vous devez joindre :

- ☞ **Certificat médical** (avec la mention « non contre-indication à la pratique du tir sportif »). Date : \_\_\_\_\_
- ☞ **Votre paiement 28,00 € par chèque à l'ordre de "CSA BA721 "**
- ☞ **Un chèque de 116 € (sénior) 86€ (junior)**, (cotisation FFTir + cotisation club) à l'ordre de « Tir sportif CSA Air Rochefort »
- ☞ **Une demande de laissez-passer** (pour les extérieurs et enfants + 16 ans).

**Votre signature** ci-dessous implique l'acceptation sans réserve du règlement CSA, de ses spécificités de fonctionnement et des termes du contrat GMF/FCD (consultables au bureau CSA - assurance complémentaire FCD facultative).

Votre adhésion est validée dès son enregistrement au secrétariat du CSA.

Demandeur	Parrain <sup>(2)</sup>	Responsable activité	Secrétariat du CSA
(Date et signature)	(Nom, date et signature)	<b>Patrick ALLIGANT</b>	Date Etat n° B.L. n° R.J. n°

(1) Une demande d'adhésion temporaire est à 4 € et valable pour une journée.

(2) Les "non ayant droit" doivent impérativement être parrainés par un "ayant droit" adhérent du CSA BA 721. Le parrain assure la responsabilité du comportement du parrainé sur l'emprise militaire